

Admission au Collège universitaire session 2017

Copie épreuve Sciences économiques et sociales (Coefficient 2)

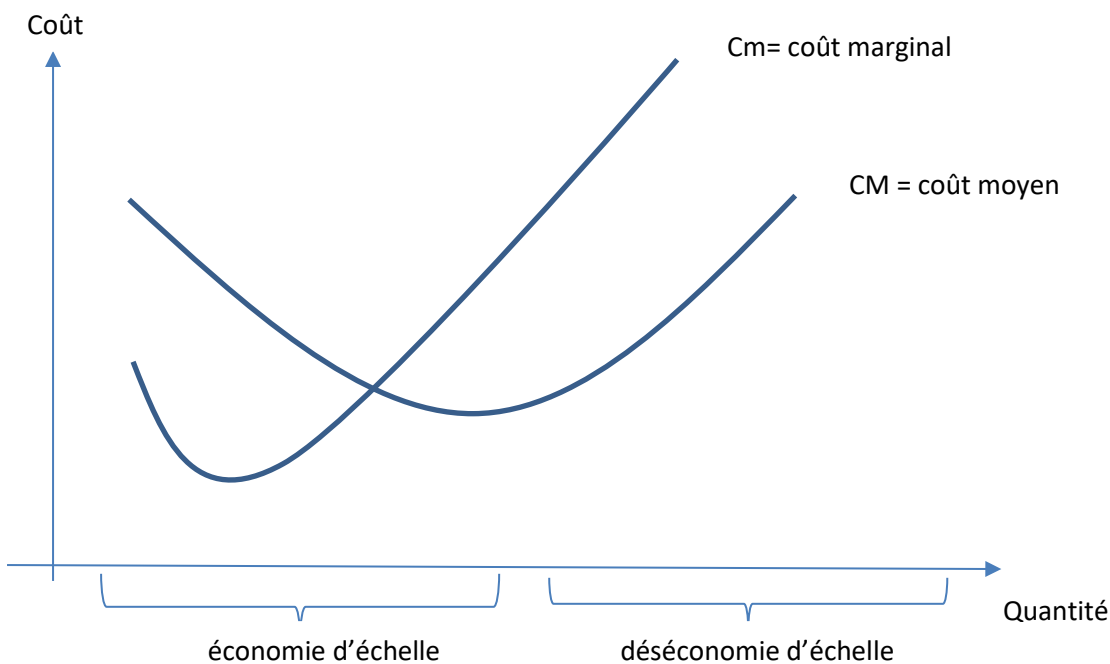
1/ Question d'analyse microéconomique ou macroéconomique

Expliquer comment le producteur choisit le volume de sa production – vous pouvez illustrer votre raisonnement par une représentation graphique.

Lorsque le producteur mobilise les facteurs travail et capital, son objectif s'il est rationnel est de maximiser son profit tout en minimisant ses coûts de production ; c'est-à-dire les dépenses qu'il engage pour produire les biens et services. Aussi, en tenant compte de ces paramètres, il peut moduler son volume de production.

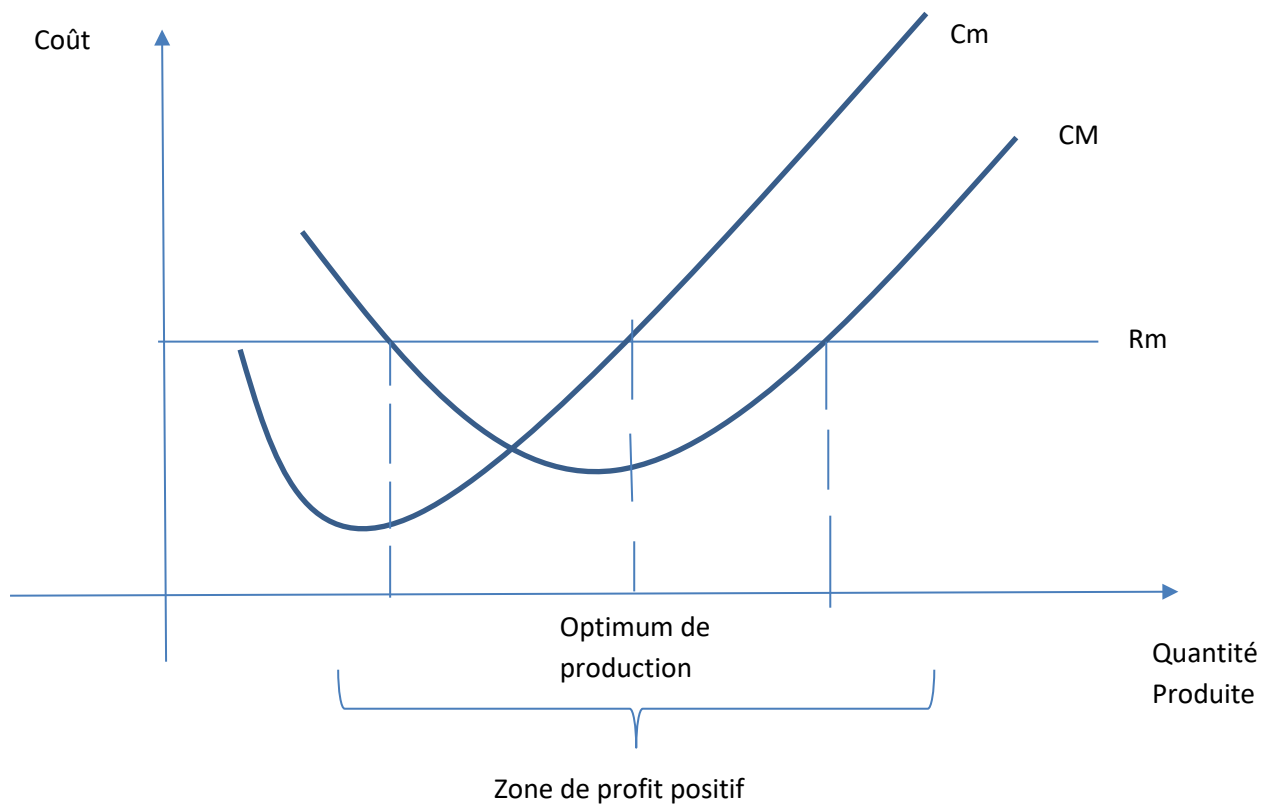
Il existe deux types de coûts : le coût marginal ; c'est-à-dire les dépenses engagées pour produire une unité de bien supplémentaire ; et le coût moyen : le coût d'une unité en moyenne.

En fonction du volume de production ; ils évoluent de la façon suivante :



Le coût marginal est décroissant puis croissant en raison de la loi des rendements décroissants (Ricardo) car la productivité marginale diminue au fur et à mesure. Quant au coût moyen, il est décroissant car le producteur réalise d'abord des économies d'échelle : il étale ses coûts fixes sur une plus grande échelle de production. Au bout d'un moment, lorsque le coût marginal est supérieur au coût moyen, cela le fait automatiquement augmenter à son tour.

Lorsqu'il a évalué ses coûts, le producteur doit les comparer à ses recettes. En situation de concurrence pure et parfaite, la recette marginale (c'est-à-dire celle de la dernière unité produite) correspond au prix de marché et est donc fixe.



Lorsque le coût moyen est inférieur à la recette marginale, l'entreprise dégage un profit. On parle de zone de profit positif.

Dès lors, il s'agit de maximiser ce profit : il faut donc regarder la recette marginale par rapport au coût marginal. Quand le coût marginal est inférieur à la recette marginale, chaque unité supplémentaire produite rapporte plus que ce qu'elle ne coûte. Le producteur voit donc son profit total augmenter : chaque unité supplémentaire fait augmenter le profit total. Ainsi, il continue à produire jusqu'à ce que le coût marginal de production égale la recette marginale. Ici, le bénéfice réalisé est nul mais le profit total est maximal : on parle d'optimum de production. Au-delà, une unité coûte plus que ce qu'elle ne rapporte.

Ainsi, le producteur peut déterminer son volume de production de sorte à ce qu'il atteigne cet optimum.

2/ Conduite d'un raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Quelles sont les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union Européenne ?

On peut considérer l'Union Européenne comme une zone relativement dynamique représentant 28% du P.I.B mondial. Le commerce intra zone y est très développé, également. Les 2/3 des échanges des pays de l'Union Européenne se réalisent au sein de cette union. La construction européenne est le fruit de décennies d'approfondissement des étapes d'intégration : du traité de Rome instaurant la CECA en 1951 au traité de Maastricht en 1992. L'Union Européenne apparaît aujourd'hui comme un ensemble supposément cohérent de 28 pays : un marché où les capitaux circulent donc librement ainsi que les personnes, régi par des politiques communes (selon l'analyse de Béla Balassa sur les niveaux d'intégration). Au sein de l'Union Européenne, il existe également l'UEM (ou zone euro) où la monnaie est commune. Cela concerne 19 pays. Si les volontés de l'intégration européenne tendent à en faire un espace compétitif et une union solide, des difficultés apparaissent aujourd'hui comme évidentes et peuvent entraver la cohérence de l'UE. Aussi, nous pourrions nous questionner sur la difficulté des pays de l'UE à établir des politiques économiques cohérentes.

Après avoir étudié les différences structurelles dans l'UE, nous nous focaliserons sur les possibles comportements de passagers clandestins. Puis nous étudierons l'articulation entre politique monétaire et budgétaire avant d'évoquer le cas des politiques non-coopératives et du PSC, se révélant contraignant.

Premièrement, les pays de l'Union Européenne présentent des différences structurelles considérables. Etant donné l'élargissement de l'Union qui compte aujourd'hui 28 membres, les écarts se creusent, et les situations économiques des pays sont tellement diverses qu'il paraît difficile de mener une politique d'ensemble. Par exemple, le document 1 nous informe que le PIB par habitant de la Bulgarie est presque cinq fois inférieur à celui du Luxembourg. Dès lors, on peut imaginer que les objectifs à court terme (conjuncturels) de ces pays diffèrent profondément : l'un pourra vouloir relancer son activité économique et mener une politique budgétaire expansive tandis que l'autre pourra vouloir mener une politique de rigueur. La France par exemple, réalise des dépenses de santé considérables (35% du PIB) par rapport à d'autres pays comme la Lettonie : les fonctionnements de l'action publiques tendent à différer ; dès lors, la structure des dépenses publiques paraît difficile à coordonner puisque certains pays tendent à creuser leur déficit budgétaire plus que d'autres. De plus, les deux pays ne disposent pas des mêmes recettes : leurs moyens d'action diffèrent alors. En outre, le budget faible de l'Union européenne (ne représente que 1,1% du PIB total de l'UE) est impuissant à réduire ces écarts.

Deuxièmement, les pays de l'Union Européenne étant en situation d'interdépendance dû au fait qu'ils réalisent de nombreux échanges ; les politiques des uns ont un impact sur l'ensemble du dynamisme de l'Union. Cela peut favoriser les comportements dits de « passagers clandestins » : alors que certains pays tentent de stabiliser leur activité et mener, par exemple, une politique de relance profitant à l'ensemble de la zone ; d'autres profiteront de cette décision sans agir sur leur propre budget, profitant alors des externalités créées par les pays voisins qui seraient favorables à leur propre situation. La solidarité n'est donc pas une réalité dans ce cas de figure comme nous le montre le document 4, soulignant donc la nécessité d'une coordination pour éviter ces comportements de passagers clandestins qui déstabilisent l'union. Elles peuvent en effet créer une réticence chez certains pays à engager des politiques dont d'autres ne feraient que profiter.

De plus, les politiques budgétaires semblent ne pas pouvoir se coordonner aux politiques monétaires. Pour les pays de l'Union Economique et Monétaire, celle-ci est menée par la Banque Centrale européenne : cela concerne dix-neuf pays. En effet, la politique budgétaire étant le fait des Etats, ce sont deux entités différentes qui gèrent les deux pans des politiques économiques. La politique monétaires menée par la BCE a longtemps été particulièrement rigide et

restrictive : pratiquant des taux d'intérêt directeurs particulièrement élevés, elle a souvent empêché la relance dans la zone euro, notamment dans des situations de crises. Si le Pacte de Stabilité et de Croissance instaurée en 1997 par le traité d'Amsterdam est lui aussi plutôt favorable à la rigueur, (la dette publique et le déficit public devant être respectivement limités à 60% et 3% du PIB) ; il n'empêche que le policy-mix impossible est un réel problème. Aujourd'hui, la BCE a tendance à pratiquer de faibles taux d'intérêt (0,2%) en situation de quantitative easing par peur de la déflation ; alors que les pays de la zone euro mènent des politiques de rigueur : l'inverse se produit mais la coopération et la coordination sont toujours faibles.

En outre, l'absence de coordination des politiques fiscales dans l'ensemble de l'Union est un frein à la solidarité entre les pays : certains sont tentés de mener des politiques dites « non-coopératives » : l'absence d'harmonie fiscale les incite à pratiquer le dumping. Ce dumping peut être social, en accordant une plus grande flexibilité au marché du travail ; ou purement fiscal. Ce genre de pratique nuit considérablement à la compétitivité des autres pays de l'Union. L'Irlande, par exemple, pratique un impôt sur les sociétés très faible ce qui est favorable aux pays en recherche de compétitivité-prix ; mais cela désincite ces mêmes entreprises à réaliser des IDE dans les autres pays de l'Union.

Enfin, le Pacte de Stabilité et de croissance, tentative d'harmonisation budgétaire, présente des limites. Les critères de convergences que celui-ci impose, une inflation maîtrisée (2%), une dette inférieure à 60% du PIB, ainsi qu'un déficit de 3% du PIB semblent peu favorables à la relance ; en cas de crise, il contraindrait les pays à limiter leurs dépenses pour se plier aux critères ce qu'il fait qu'ils mènent des politiques « pro-cycliques » elles aggravent le cycle en situation de récession. Ce phénomène s'est produit en 2009 après la crise des subprimes. Par ailleurs, tous les pays ne semblent pas s'y plier = en 2014, la dette publique de la Grèce était évaluée à près de 177,1% du PIB.

Pour conclure, l'absence d'harmonie des politiques économiques peut être un frein majeur à sa compétitivité et ainsi enrayer son dynamisme. S'il apparaît urgent d'y remédier, le nombre de pays présents dans la zone de même que leurs différences est un réel obstacle à la coordination. Dès lors, l'UE apparaît comme décrédibilisée et son unité est remise en cause.